



**Registre aux délibérations
du conseil communal
de la commune de Kehlen**

Séance publique du 7 juillet 2017

Annonce publique de la séance et convocation des conseillers: 30 juin 2017

Présents: MM. Scholtes Guy, bourgmestre; Koch Lucien, Eischen Félix, échevins;
MM. Bissen Marc, Bonifas Larry, Hansen Thomas, Kasel-Heintz Nathalie,
Kockelmann Romain, Kohnen Guy, Meyer-Deitz Claudine et Zeihen-Schambourg
Anne, conseillers;
M. Back Mike, secrétaire communal.

Excusés: Néant.

Point de l'ordre du jour: 12

Objet: Règlement-taxe concernant les séances de sport pour personnes souffrant de sclérose en plaques et de Parkinson

Le Conseil Communal,

Vu le succès des séances de sport pour personnes souffrant de sclérose en plaques et de Parkinson organisés par la kinésithérapeute Hélène Pirenne de Kehlen;

Notant que la commune de Kehlen prend en charge les frais des cours;

Vu la proposition du collège échevinal de la commune de Kehlen d'organiser lesdits cours à partir de la rentrée scolaire 2017/2018;

Considérant qu'il y a lieu de fixer un tarif d'inscription pour cette activité organisée par la commune;

Vu les articles 99 et 107 de la Constitution;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Après en avoir délibéré conformément à la loi, unanimement

Fixe le tarif d'inscription concernant les séances de sport pour personnes souffrant de sclérose en plaques et de Parkinson, payable par année scolaire à la rentrée des cours, ceci à partir de l'année scolaire 2017/2018, à 50,00 Euros par personne.

Transmet la présente à l'autorité supérieure pour approbation.

A Kehlen, date qu'en tête.

Le conseil communal,
(Suivent les signatures,)